

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2025

Le nouveau contrat de ville parisien 2024-2030 conclu entre la Ville de Paris, l'État et l'ensemble des partenaires signataires (Organismes de sécurité sociale, bailleurs, service public de l'emploi, la Poste etc.) fixe des priorités pour les 6 prochaines années et constitue le cadre de la politique de la Ville à Paris. La Ville de Paris s'est de plus dotée du Pacte Parisien pour les quartiers populaires, pour la même durée.

Le contrat de ville s'exerce sur une nouvelle géographie prioritaire arrêtée par le décret modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains publié le 28 décembre 2023. Paris compte désormais 21 quartiers prioritaires répartis dans 9 arrondissements et regroupe 121 800 habitantes et habitants soit 5,7 % de la population parisienne. Le Pacte Parisien pour les quartiers populaires 2024-2030 cible quant à lui 35 quartiers populaires (incluant les quartiers prioritaires) et 16 secteurs dits « en veille » répartis dans 10 arrondissements pour une population de 427 425 habitantes et habitants, soit 20% de la population parisienne. Afin de visualiser les quartiers concernés par le contrat de ville et le Pacte, nous vous invitons à vous rendre à l'adresse suivante : https://cdn.paris.fr/paris/2024/07/17/1-carte_qpv_qpop_sv_2024-2030_vf_compressed-nPIr.pdf

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Quartiers concernés	<p>Pour l'Etat l'appel à projets politique de la ville 2025 est ouvert sur l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens des 9 arrondissements concernés. Des crédits pourront très marginalement être octroyés aux zones de vulnérabilité.</p> <p>Pour la Ville de Paris, l'appel à projets politique de la ville 2025 est ouvert sur l'ensemble des quartiers populaires tels que délimités par le Pacte Parisien des Quartiers Populaires.</p>	
Public	<p>Pour l'Etat l'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires en ciblant les publics les plus en difficulté. Le développement d'actions permettant une mixité des publics est encouragée toutefois le financement ne portera que sur le public des quartiers prioritaires.</p>	<p>Pour la Ville de Paris; Les habitants des quartiers populaires (35 quartiers populaires et 16 secteurs de veille) doivent être les bénéficiaires des actions proposées.</p>
	<p>Le projet précisera le ou les quartier(s) concerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour chaque action et indiquera le nombre, le genre, l'âge des habitants des quartiers prioritaires.</p>	
Objectifs prioritaires	<p>Les objectifs prioritaires varient selon les territoires, en fonction des problématiques spécifiques et de l'offre de droit commun et spécifique à la politique de la ville déjà disponible. Néanmoins, certaines priorités ressortent sur l'ensemble du territoire parisien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des séniors, les accompagner dans leurs démarches administratives et dans leur accès aux soins ; - Sensibiliser aux enjeux de santé, notamment mentale, et celle des jeunes, des femmes et des séniors en particulier ; - Favoriser l'accès aux droits en luttant contre la fracture numérique et le non-recours aux droits ; - Les projets relatifs à la parentalité ; - Agir en faveur du développement économique local ; - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la mobilité choisie des ménages et faire des espaces collectifs des espaces communs - Sensibiliser et organiser la transition écologique dans les quartiers ; - Lutter contre les discriminations et les préjugés ; constituer et maintenir un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions ; 	
Critères d'éligibilité	<p>Les projets devront répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des priorités du territoire, des besoins des habitants et leur participation, le cas échéant à la définition et à la mise en œuvre de l'action ; - Les conditions pratiques permettant aux publics visés de pouvoir effectivement bénéficier des actions (lieux, horaires notamment en soirée et le week-end) ; - L'impact en faveur du désenclavement du quartier et la capacité du porteur à aller vers les publics ; - La qualité et l'importance du partenariat, l'articulation avec le droit commun (politiques publiques des différents services de l'Etat ou des collectivités territoriales) et les ressources et instances locales ; - La mixité des publics : de genre, sociale et intergénérationnelle ; - La prise en compte des enjeux de citoyenneté, de transition écologique et de promotion des valeurs républicaines ; - La définition d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action mise en œuvre. 	

Procédure de dépôt

L'Etat et la Ville de Paris peuvent être sollicités conjointement pour un même projet. Le cas échéant, il conviendra de le faire apparaître dans le budget prévisionnel. Les demandes de subventions déposées à l'attention de :

- l'**Etat** (Préfecture de Paris) devront être saisies sur la **plateforme DAUPHIN** ;
- la **Ville de Paris** devront être saisies sur la **plateforme Paris Asso**.

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites au sein des documents :

- « 2025 – AAP 2025 – Déposer une demande de subvention sur DAUPHIN » et « 2025 – AAP 2025 – Vade-mecum - Compléter un dossier de demande de subvention sur DAUPHIN » pour l'Etat (Préfecture de Paris) ;
- «Guide de dépôt dans Paris asso AAP PV VVV 2025» pour la Ville de Paris.

Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Des **conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pourront être signées avec l'Etat et la Ville de Paris.

Evaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement (arrêté ou convention), la production d'un **compte rendu de l'action financée est obligatoire**. Le bilan sera à :

- Saisir sur **DAUPHIN** en ce qui concerne les dossiers financés par la **Préfecture de Paris** ;
- Saisir sur **Paris Asso** en ce qui concerne la **Ville de Paris**.

Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Préfecture et/ou de la Ville de Paris à votre projet.

<p style="text-align: center;">La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 octobre 2024</p>

Coordonnées

Pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, nous vous remercions de bien vouloir contacter :

Equipes de développement local (EDL) (Ville de Paris)	Délégués du préfet (Etat – Préfecture de Paris)
<p><u>Quartiers du 10^e arrondissement</u> 01 42 46 40 50 Cheffe de projet : Perrine Bouvachon perrine.bouvachon@paris.fr</p>	<p><u>10^{ème} arrondissement</u> Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Fontaine-au-Roi (11^e)</u> 01 47 00 66 03 Cheffe de projet : Saliha Bedahane saliha.bedahane@paris.fr</p>	<p><u>11^{ème} arrondissement</u> Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Porte de Vincennes (12^e)</u> 06 79 68 19 09 Chargé de développement local : Dominique Le Borgne dominique.leborgne@paris.fr</p>	
<p><u>Quartiers du 13^e arrondissement</u> 01 45 84 02 64 Chef de projet : Simon Larrecq Simon.larrecq@paris.fr</p>	<p><u>13^{ème} arrondissement</u> Quartier Kellermann-Paul Bourget Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr Quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier-Boutroux - Villa d'Este Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Porte de Vanves / Didot (14^e)</u> 01 43 95 66 11 Chef de projet : Marc Coelho marc.coelho@paris.fr</p>	<p><u>14^{ème} arrondissement</u> Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartiers Brancion/Périchaux Falguière (15^e)</u> 01 43 95 66 11 Chargée de développement local : Sophie Jospin Sophie.jospin@paris.fr</p>	<p><u>15^{ème} arrondissement</u> Monsieur Victor VERCRUYSSSE 06 49 24 49 95 victor.vercruysse@paris.gouv.fr</p>

<p><u>Quartier de la Porte de Clichy / Porte Pouchet / Porte de Saint-Ouen (17e)</u> 01 42 63 35 24 Cheffe de projet : Karen Ekani Nkodo karen.ekaninkodo@paris.fr</p>	<p><u>17ème arrondissement</u> pref-bpvp@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartiers du 18e arrondissement Faubourgs</u> 01 71 28 20 46 Cheffe de projet : Juliette Busquet Juliette.busquet@paris.fr</p> <p><u>Quartiers du 18e arrondissement Portes</u> 01 42 05 10 11 01 71 28 76 59 Cheffe de Projet : Syria Akroud Syria.akroud@paris.fr</p>	<p><u>18ème arrondissement</u></p> <p>Quartiers Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova, Blémont pref-bpvp@paris.gouv.fr</p> <p>Quartiers Goutte d'Or, Porte de la Chapelle, Charles Hermite, La Chapelle-Evangile Madame Lucie DERUDET 06 42 51 52 79 Lucie.derudet@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartiers du 19e arrondissement</u> 01 40 38 36 04 Cheffe de projet : Margaux Nannicelli margaux.nannicelli@paris.fr</p>	<p><u>19ème arrondissement</u></p> <p>Quartiers Stalingrad Riquet, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Chauffourniers Madame Angèle ROISIN 06 31 93 64 79 angele.roisin@paris.gouv.fr</p> <p>Quartiers Danube-Solidarité-Marseillaise Algérie Madame Claire TOURNIER 06 46 14 02 85 claire.tournier@paris.gouv.fr</p> <p>Quartier Emile Boallert Madame Lucie DERUDET 06 42 51 52 79 Lucie.derudet@paris.gouv.fr</p>
<p><u>Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e)</u> 01 40 33 15 88 Chef de projet : Roman Osowski roman.osowski@paris.fr</p> <p><u>Quartiers des Portes du 20e</u> 01 84 82 19 11 Chef de projet : Christophe Bissainte christophe.bissainte@paris.fr</p>	<p><u>20ème arrondissement</u></p> <p>Quartier Belleville - Amandiers – Pelleport (20e) Monsieur Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</p> <p>Quartiers des Portes du 20e Madame Claire TOURNIER 06 46 14 02 85 claire.tournier@paris.gouv.fr</p>